

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 07-2019**

SÉANCE DU 5 JUIN 2019

**Boucllement du préavis N° 07-2017
Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau
potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et
réfection de la chaussée**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation.

En date du 26 avril 2017, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 980'000.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre.

Les travaux ont débuté en juin 2017 et se sont achevés en décembre 2017. Le revêtement routier final ainsi que le trottoir Nord ont été exécutés en juillet 2018.

Les objectifs de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux ainsi que la réfection de la chaussée ont été atteints avec succès.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 838'796.87 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 141'203.13 TTC.

Il est à noter que la recette nette de CHF 34'093.00 TTC, provenant de la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), ainsi que celle de CHF 8'725.71 TTC, provenant de la subvention pour l'assainissement du bruit routier de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), sont à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 795'978.16 TTC imputé aux comptes du préavis N° 07-2017 sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2020 :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau des routes.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner